Mgr Xavier Malle, évêque de Gap (+Embrun)
Lettre pastorale

Pour une Église diocésaine déterminée
à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables

18 Octobre 2018
fête de saint Luc, évangéliste

Table des matières

I. Mon état d'esprit 5
II. Rapport 2017-2018 sur la protection des mineurs 9
III. Perspectives pour l'avenir. Et demain ? 11
IV. Appels au peuple de Dieu 16
V. Annexes 20

Aux prêtres et aux diacres,
Aux membres des Conseils pastoraux paroissiaux,
À tous les fidèles chrétiens catholiques des Hautes-Alpes,

Chers frères et sœurs,

1. Depuis un peu plus d'une année, je suis votre évêque, essayant d'être « parmi vous, comme celui qui sert » (Luc 22,27), fidèle à ma devise épiscopale : « proclamer et publier les merveilles de Dieu ». Ainsi, vous rencontrer cet été lors de ces messes en montagne ou pour les fêtes patronales, quelle joie ! Ainsi, rencontrer tous ceux qui se dévouent pour les migrants, quelle joie ! Ainsi, témoigner que Dieu met sur mon chemin les personnes dont notre diocèse a besoin au bon moment, quelle joie !

2. Joie d'encourager tout le dévouement au service des enfants et des jeunes dans nos établissements scolaires catholiques et dans nos paroisses et mouvements d'Église. Que de belles choses se font au service de notre jeunesse ![1] « Au cours de son histoire millénaire, l'Église a fourni un apport exceptionnel à la culture, à l'éducation et au développement des peuples qui se sont trouvés en contact avec le christianisme. »[2] Je suis heureux de servir cette Église bimillénaire !

JE SUIS HEUREUX DE SERVIR CETTE ÉGLISE BIMILLÉNAIRE !

3. Mais comme pour tout un chacun ces joies sont parfois ternies et je porte aussi de grandes souffrances. Parmi elles, la plus forte est certainement le drame des personnes victimes d'abus sur mineurs et personnes vulnérables commis par des clercs, dont l'actualité a fait particulièrement référence cet été 2018. Je suis convaincu que vous partagez cette souffrance. Celle-ci n'élude d'ailleurs pas d'autres événements qui font souffrir le peuple

---

[1] Ainsi dans les Hautes-Alpes des prêtres ont été à l'origine de nombreuses œuvres éducatives. On pense par exemple à l'abbé Louis Poutrain, fondateur du Lycée professionnel *Pierre et Louis Poutrain*, à l'abbé Charles-Eynard de Monteynard, fondateur de *L'eau Vive* à Briançon, et à d'autres prêtres encore vivants.

[2] Site internet de la Fondation *Gravissimum Educationis*, du nom du document du Concile Vatican II sur l'éducation, consulté le 9 septembre 2018 : http://www.fondazionege.org/chi-siamo/la-fondazione/

de Dieu : des scandales financiers, des divisions ecclésiales, les persécutions des chrétiens dans le monde, etc.

4. Les parents confient leurs enfants aux institutions catholiques et « sont en droit d'attendre d'elles la meilleure éducation humaine et religieuse possible »[3], et surtout pas des pratiques en contradiction totale avec l'Évangile et avec le droit.

> NOS MONTAGNES NE NOUS ONT PAS PROTÉGÉS DE CE FLÉAU MONDIAL, QUE SONT LES ABUS SUR MINEURS ET PERSONNES FRAGILES.

5. Le pape François a écrit le 20 août une lettre « au peuple de Dieu », que vous trouverez en annexe 1. Je souhaite que tous les catholiques des Hautes-Alpes la méditent. Peut-être qu'en certains endroits, vous pourrez la lire ensemble en paroisse ? Avez-vous remarqué la date choisie par le pape ? Le 20 août, en la fête de saint Bernard. J'ai immédiatement pensé à une prière de ce grand saint, popularisée dans nos paroisses par le chant liturgique « Regarde l'Étoile, invoque Marie », que je reprendrai en conclusion.

6. Le pape François fait appel au peuple de Dieu pour l'aider. Je souhaite également le faire par cette lettre pastorale « **Pour une Église diocésaine déterminée** ».

7. Toutefois, nous savons qu'une phrase sortie de son contexte peut être déformée et que toute expression floue ou maladroite peut donner lieu à contre-sens. Aussi d'une part, j'ai fait relire le texte par les membres des différents conseils qui m'entourent et d'autres personnes compétentes - je les remercie de leur aide -, et d'autre part je vous saurais gré d'en prendre connaissance en entier et de ne pas hésiter à m'écrire si vous le souhaitez. Je prie l'Esprit-Saint pour chacun de vous qui lirez cette lettre et aurez éventuellement à en parler. Je vous demande d'avance pardon si je n'ai pas toujours trouvé les mots qu'il

---

[3] Discours du Pape Jean-Paul II à l'occasion du XX[e] anniversaire de la « Déclaration sur l'éducation chrétienne », 5 novembre 1985, au §4, consulté le 9 septembre 2018 sur le site internet : https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1985/november/documents/hf_jp-ii_spe_19851105_anniversario-gravissimum-educationis.html

aurait fallu. Il est difficile de *bien* parler du *mal*.[4]

8. Bien sûr, je n'ai pas l'intention dans cette lettre pastorale de traiter l'ensemble de la question, tellement complexe, des abus sur mineurs. Elle n'aborde pas non plus d'autres sujets tout aussi dramatiques tels que l'inceste en famille, réalité qui doit aussi s'ouvrir à une parole, ou le harcèlement sexuel, également médiatisé cette année, et tout abus d'autorité.

9. Cette lettre, que je signe symboliquement le 18 octobre 2018 en la fête de saint Luc, l'évangéliste qui raconte l'enfance de Jésus, présente plusieurs parties :

I. Mon état d'esprit.

II. Bilan de ce que nous avons fait depuis un an.

III. Perspectives pour l'avenir.

IV. Plusieurs appels au peuple de Dieu.

I. Mon état d'esprit

10. Vous le remarquerez, je parle beaucoup à la première personne du singulier. Il me semble que c'est mon devoir, comme votre évêque, de m'engager fortement et personnellement, et de ne pas laisser sans parole épiscopale le peuple de Dieu désemparé. Mais ce « je » se veut le porte-parole d'un « nous » en Église et d'une porte ouverte au dialogue.

11. **Je veux d'abord vous dire l'horreur ressentie** en lisant les dossiers des prêtres accusés d'abus sur mineurs[5], et ce peu de temps après mon ordination épiscopale.

12. Voici la vérité : même si ces dossiers sont anciens, voire très anciens, et même si la plupart des faits ont été commis hors du territoire de notre diocèse, nos montagnes ne nous ont pas protégés de ce fléau mondial que sont les abus sur mineurs et personnes fragiles. Notre Église catholique des Hautes-Alpes a été atteinte. Cela ne

[4] On m'a transmis une citation de Jean Collet, critique de films à *Télérama, Études*, etc., qui aurait dit : « Un film est moral s'il parle bien du mal. », mais je n'ai pas trouvé la référence exacte. Il est l'auteur d'une *Petite théologie du cinéma*, dialogue avec Michel Cazenave, Paris : les Éditions du Cerf, 2014.

[5] Je privilégie à dessein le terme d'« abus sur mineurs », et non de « pédophilie », généralement utilisé par les médias. En effet, d'une part le terme de pédophilie n'est pas utilisé en droit pénal, ni en droit canonique (droit de l'Église) et d'autre part, sémantiquement, la pédophilie concerne les jeunes enfants. Or les victimes des abus que j'ai eu à connaître sont des adolescents. Ceci ne diminue en rien la gravité du fait, mais est donc plus exact juridiquement.

concerne pas que les autres. Plusieurs clercs ont commis des actes graves vis-à-vis de mineurs ou de majeurs fragiles. J'en ai été bouleversé, et j'ai souhaité agir rapidement et avec rigueur.

> **LA PRIORITÉ DOIT ALLER AUX VICTIMES ET À LEURS FAMILLES : LES ÉCOUTER, LES AIDER À SE RECONSTRUIRE, PRÉCISÉMENT EN RECONNAISSANT LEUR SITUATION DE VICTIME.**

13. En effet, la souffrance des personnes victimes d'abus est immense. Elle est bien exprimée par Daniel Pittet, auteur helvétique qui a écrit un livre au titre évocateur : *Mon père, je vous pardonne*[6], et un sous-titre qui dit l'ampleur du drame : *Survivre à une enfance brisée*. Il écrit ainsi : « Comme tous les enfants abusés, je suis un souffrant, je ne vis pas très bien, mais du mieux possible » (p. 170).

14. Alors je veux vous dire que la priorité doit aller aux victimes et à leurs familles : les écouter, les aider à se reconstruire, précisément en reconnaissant leur situation de victime. Ceci nécessite que les justices civile et ecclésiale soient rendues. Je fais miennes les paroles des évêques du Conseil Permanent de l'Église Catholique en France le 12 septembre dernier, « notre pensée se tourne d'abord vers ceux à qui on a volé leur enfance, dont la vie a été marquée à tout jamais par des actes atroces »[7]. De plus, tout doit être mis en œuvre pour éviter qu'il y ait de nouvelles victimes.

15. Quand j'ai rencontré le pape François peu de temps après ma nomination, en mai 2017, il m'a dit deux choses : « Soyez un père pour vos prêtres et soyez proches des gens. » J'ai interrogé après mon ordination un sage évêque émérite car je me posais la question suivante : comment puis-je être un père et, si le cas se présente, aller signaler ce fils au procureur de la République ? Il m'a répondu : « Tu es aussi le père des victimes. »

---

[6] Daniel Pittet, *Mon père, je vous pardonne - survivre à une enfance brisée*, Paris : Éd. Philippe Rey, 2017, 220 p., préface du pape François.

[7] Message des Évêques du conseil permanent adressé au peuple de Dieu qui est en France, 12 septembre 2018 : https://eglise.catholique.fr/conference-des-eveques-de-france/textes-et-declarations/460249-message-eveques-conseil-permanent-adresse-peuple-de-dieu-france/.

16. Donc, sachez ma détermination : si l'on porte à ma connaissance qu'un prêtre, un diacre ou un laïc en mission ecclésiale a pu commettre des faits inacceptables[8], après avoir pris les moyens pour éviter d'éventuelles dénonciations calomnieuses (qui sont aussi et à juste titre durement punies par la Justice et qui sont arrivées), je n'hésiterai pas, comme d'ailleurs la loi m'y oblige, à faire un signalement auprès du procureur de la République et en parallèle à engager les procédures canoniques qui s'imposent.

17. **Je veux aussi demander pardon.** Il est peut-être difficile de comprendre qu'un évêque qui vient d'arriver demande pardon pour ce qui s'est passé dans les quatre décennies précédentes. Mon état d'esprit est celui d'un père de famille qui va demander pardon à son voisin à qui son enfant a causé un grand tort.

Ce tort est d'abord et principalement fait aux personnes victimes et à leur famille. C'est ensuite un tort fait à l'ensemble des chrétiens. C'est aussi une offense à notre Dieu Trinité dont le cœur doit saigner. C'est enfin un tort fait aux très nombreux prêtres fidèles et à leurs familles. La présence d'un prêtre auprès d'enfants est devenue suspecte. Tous les prêtres ont l'expérience de ce regard devenu méfiant. Je me souviens de ma défunte maman me racontant - j'étais encore séminariste - que lors d'un dîner en ville, la conversation avait tourné sur les prêtres pédophiles, allant jusqu'à des généralisations abusives. Ma mère a alors dit courageusement qu'elle avait un fils séminariste. Cela a jeté un froid et a fait comprendre à tous l'injustice d'une telle généralisation.

18. Chers prêtres des Hautes-Alpes, comme le disent encore les évêques du Conseil Permanent, si ma détermination sur ce sujet des abus est totale, vous pouvez compter sur mon soutien et mon affection fraternelle : « Dans ce désarroi partagé, nous affirmons à la fois que notre lutte contre tout abus doit se poursuivre sans relâche et que notre estime et notre affection pour les prêtres de notre Église restent entières. Nous, évêques, voulons redire notre soutien aux prêtres de nos diocèses et appeler tous les fidèles à leur manifester leur confiance »[9]. Merci chers prêtres pour votre joie d'être

---

[8] Ou même tout auteur, car à partir du moment où j'ai connaissance d'un fait répréhensible, je dois, comme tout un chacun, prévenir la justice.

[9] Message des Évêques du Conseil Permanent adressé au peuple de Dieu qui est en France, 12 septembre 2018.

prêtre ! Chaque prêtre est une « histoire sacrée »[10] et j'invite les chrétiens à en rendre grâce à Dieu.

19. Au-delà de la responsabilité personnelle des coupables de ces crimes sexuels, il y a bien eu également des erreurs de l'institution Église, à l'égard de l'éducation, du discernement vocationnel, de l'accompagnement, de l'oubli de la nécessaire prudence, de la « mondanité spirituelle »[11] qui a touché certains membres du clergé, de l'impunité risquant d'induire d'autres au péché, du silence de l'institution Église et de tous, etc. Le pape François le reconnaît : « Avec honte et repentir, en tant que communauté ecclésiale, nous reconnaissons que nous n'avons pas su être là où nous le devions, que nous n'avons pas agi en temps voulu en reconnaissant l'ampleur et la gravité du dommage qui était infligé à tant de vies. Nous avons négligé et abandonné les petits. »

20. Je n'hésite pas à ajouter qu'il y a aussi une responsabilité de notre société occidentale où le courant « libéral libertaire » est influent. Il a été jusqu'à promouvoir la pédophilie dans certains médias et c'est encore parfois du grand n'importe quoi au niveau moral dans bien des discours et des œuvres.

21. Alors, pour tout cela, je veux vous demander pardon, à vous les personnes qui ont été victimes, à vous les prêtres fidèles, à vous tous les chrétiens.

---

[10] « Chacun d'entre eux, avec son histoire, son visage, sa sensibilité humaine et chrétienne, vient signifier la fidélité indéfectible du Christ-Pasteur à son peuple. Avec respect et estime, nous devons nous souvenir que chaque prêtre représente une histoire sacrée, une histoire sainte. Celle-ci est tissée par le fil de tout une vie, depuis la fraîcheur du premier appel jusqu'aux longues années de fidélité dans le ministère, y compris lorsque viennent la maladie et le grand âge. Cette histoire est sainte, non parce qu'elle serait parfaite – nous le savons bien – mais parce qu'elle se situe radicalement dans le pari de la foi et sous la primauté de la grâce de Dieu. Cette histoire est sacrée, enfin, parce qu'elle a consacré un homme au service des dons de Dieu les plus précieux : la prédication de l'évangile du Salut, la grâce divine et multiforme des sacrements, l'humble service de la communion en Église qui préfigure le rassemblement de tous dans le royaume de Dieu. » Mgr Didier Berthet, évêque de Saint-Dié, *Aimer les prêtres*, 4 août 2018.

[11] « La mondanité spirituelle tue l'âme, les personnes et l'Église », Pape François à Assise le 4 octobre 2013.

II. Rapport 2017-2018 sur la protection des mineurs

22. Chaque année, nous voulons perfectionner nos mesures de protection de l'enfance. Voici donc celles mises en place depuis mon arrivée en juin 2017 à Gap. Elles ont été développées en quatre étapes :

1/ Création d'une cellule de veille contre les abus sur mineurs qui a étudié tous les cas connus.

23. J'ai nommé membres de cette cellule les deux vicaires généraux du diocèse, un prêtre âgé et sage, ainsi qu'un laïc, spécialiste en droit canonique (le droit de l'Église), père de famille et grand-père.

24. Ensemble, nous avons étudié tous les cas passés dont nous avons pu avoir connaissance, en remontant au plus loin qu'il soit possible, selon nos archives, soit au total **cinq cas** anciens avérés, courants sur les quarante dernières années[12].

25. Nous ne sommes pas aux États-Unis où l'on publie allègrement les noms des personnes coupables. Ce n'est pas notre tradition juridique française, ni canonique, qui espère une possible réinsertion des criminels, avec une précision : pour ces coupables d'abus, cette réinsertion ne pourra pas se faire en pastorale, pour des raisons de justice et de respect, mais aussi bien évidemment par prudence.

POUR LES COUPABLES D'ABUS, LA RÉINSERTION NE POURRA SE FAIRE EN PASTORALE, POUR DES RAISONS DE JUSTICE ET DE RESPECT.

26. La transparence indispensable ne consiste pas à jeter en pâture des noms, mais à travailler avec la justice de notre pays[13]. J'ai échangé sur chacun de ces cas avec le procureur de la République de Gap, en toute transparence. Je me suis assuré que tous les

[12] Cinq prêtres sur les 334 prêtres qui ont servi dans le diocèse de Gap depuis 1978, représentent un peu moins de 1,5 %.

[13] J'ai longuement hésité avant de vous donner ce chiffre précis. Il m'a semblé nécessaire de le faire. Certains pourraient avoir la tentation de les identifier, et je vous demande d'y résister. De plus, sans chiffre, chacun aurait pu laisser libre cours à son imagination.

cas ont bien été traités par la justice civile et par la justice ecclésiale [14].

27. J'ai ainsi transmis les dossiers à Rome, à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, compétente en la matière. Elle a été amenée dans certains cas à prendre des mesures canoniques sévères et rapides. La consigne papale est claire : tolérance zéro.

> **JE PEUX MAINTENANT AFFIRMER QU'AU MOMENT OÙ J'ÉCRIS CES LIGNES, ET POUR AUTANT QUE JE PUISSE EN AVOIR CONNAISSANCE, PLUS AUCUN PRÊTRE MIS EN CAUSE DANS LE PASSÉ POUR DES QUESTIONS D'ABUS N'EST EN MISSION PASTORALE SUR LE DIOCÈSE DE GAP.**

28. Ainsi, un prêtre qui a été condamné pour abus sur mineurs ou majeurs vulnérables ne peut plus avoir de ministère, pour éviter tout risque de récidive et par respect pour les victimes et leurs familles.

29. Je peux maintenant affirmer, qu'au moment où j'écris ces lignes, et autant que je puisse en avoir connaissance, plus aucun prêtre mis en cause dans le passé pour des questions d'abus n'est en mission pastorale sur le diocèse de Gap, ni sur d'autres lieux en ce qui concerne ma possible juridiction.

2/ Formation du clergé, prêtres et diacres.

30. Nous avons mis en place une formation obligatoire pour tous les prêtres et diacres en activité pastorale, sous la forme de trois journées :

- Rappel de la loi, par le procureur de la République de Gap et par le canoniste diocésain (9 février 2018),

- La prudence pastorale, par la déléguée de la Conférence des Évêques de France pour la lutte contre la pédophilie (17 mai 2018),

- La maturation de la vie affective des membres du clergé, par un prêtre psychanalyste (18 octobre 2018).

---

[14] Peu de personnes savent que l'Église possède ses propres tribunaux, issus de l'antiquité romaine, et dont les tribunaux civils se sont inspirés.

3/ Création d'une cellule d'écoute pour les victimes et leurs familles.

31. Nous avons cherché et trouvé des personnes compétentes pour constituer cette cellule : une femme médecin célibataire et un couple (dont le mari est lui-même médecin), formés à l'écoute. Son but : que les victimes soient écoutées et respectées. Bien sûr, les victimes ont le choix de s'adresser à n'importe laquelle de ces personnes, et aussi de me rencontrer personnellement si elles le souhaitent.

4/ Enfin dernière étape, la communication.

32. La cellule de veille a souhaité communiquer sur ce sujet des abus sur mineurs.

D'abord, pour faire connaître les moyens d'écoute mis à disposition des personnes victimes et de leurs familles, le diocèse a fait imprimer une affichette format A4, de couleur verte. Vous la trouverez au dos de cette lettre. Elle doit être affichée dans TOUS les lieux ecclésiaux : églises, chapelles, presbytères, salles paroissiales. Merci d'aider les curés de vos paroisses, qui ont beaucoup d'églises à desservir, à compléter cet affichage.

Ensuite, nous voulions faire un rapport annuel de notre travail en cellule de veille. Cette lettre en tient lieu.

33. Nous avons travaillé de nombreuses heures avec les membres de la cellule de veille, et je veux les remercier pour leur engagement dans ce domaine douloureux.

III. Perspectives pour l'avenir. Et demain ?

34. La question qui taraude la cellule de veille est la suivante : comment toujours plus protéger les enfants qui sont confiés par leurs parents au soin pastoral de l'Église ?

« Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas, mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées » demande le pape François.

Quelles nouvelles étapes pouvons-nous franchir ? Le travail futur de la cellule de veille sera consacré à cette réflexion mais voici déjà quelques pistes.

1/ Former tous les laïcs, prêtres et diacres qui interviennent auprès des enfants et des adolescents, dans les différents groupes paroissiaux ou de mouvements de jeunesse.

> **IL ME SEMBLE QU'UNE DES VOIES DE LA SAINTETÉ POUR UN PRÊTRE EST LA FRATERNITÉ.**

35. Il y a des mesures de prudence déjà en place depuis longtemps, comme le fait qu'un prêtre ou un laïc en mission ecclésiale ne doive pas rester seul avec un enfant, mais il faut amplifier toutes ces pratiques. L'Enseignement Catholique de son côté vient d'éditer, en juin 2018, un « programme de protection des publics fragiles »[15]. Son titre est porteur d'une nouvelle étape dans toutes nos réflexions : « de la lutte contre la maltraitance à la bientraitance éducative ». Et il élargit la portée de la maltraitance : violences physiques, psychiques ou morales, matérielles et financières, médicales ou médicamenteuses, négligences actives ou passives, privations ou violations de droits, harcèlement moral, harcèlement sexuel, cyber-harcèlement.

2/ Former des laïcs bénévoles responsables de la protection des enfants et des personnes vulnérables.

36. Cela existe dans d'autres pays. Je souhaite que dans chaque doyenné il y ait un laïc bénévole qui se forme et que je nommerai pour exercer cette responsabilité : il sera chargé de vérifier les conditions de sécurité des enfants et de veiller à l'application des mesures de protection.

37. De même, je souhaite que le coordinateur de la cellule de veille soit, à l'avenir, un laïc. Ce n'est pas une défiance envers les prêtres, mais il est nécessaire de faire appel à des compétences extérieures que nous n'avons pas en interne du clergé.

C'est un objectif pour cette nouvelle année : trouver et former ces personnes.

3/ Je voudrais élargir nos perspectives aux conditions de vie et de ministère des prêtres.

38. Les abus sur mineurs sont des actes inacceptables consistant, en pleine

---

15 https://enseignement-catholique.fr/attention-fragile/

contradiction avec le message chrétien, à s'en prendre par chantage affectif à des enfants ou à des adolescents. Les causes réelles sont encore en majeure partie inexpliquées (au moins dans ce que j'ai pu lire sur le sujet[16]). Pouvons-nous nous demander à l'inverse quelles seraient les conditions favorables à l'épanouissement de la vie sacerdotale ? Comment aider les prêtres à rechercher la sainteté ? Quand je rencontre des jeunes, je leur dis : « Je n'ai pas besoin de prêtres, mais de saints prêtres. »

39. Cette recherche de la sainteté passe par une vie de prière, par un attachement sans faille au Seigneur et à son appel… et par bien des moyens. Pour certains, elle peut passer par les sciences humaines et des thérapies, car nous sommes tous blessés par la vie d'une manière ou d'une autre et donc fragiles et exposés aux tentations.

40. Il me semble qu'une des voies de la sainteté pour un prêtre est **la fraternité**. Le Pape en parle pour nous tous au n° 140 de sa lettre sur la sainteté, paragraphe intitulé « En communauté » : « Il est très difficile de lutter contre notre propre concupiscence ainsi que contre les embûches et les tentations du démon et du monde égoïste, si nous sommes trop isolés. Le bombardement qui nous séduit est tel que, si nous sommes trop seuls, nous perdons facilement le sens de la réalité, la clairvoyance intérieure, et nous succombons. »

41. Il ne s'agit pas ici d'instrumentaliser le drame actuel pour faire passer mes idées, ni de vouloir imposer le mode de vie communautaire que j'ai connu en paroisse comme prêtre de l'Emmanuel, mais il s'agit de faire prendre conscience que notre monde a changé et qu'un prêtre ne peut aujourd'hui vivre dans l'isolement, d'abord parce que ce n'est pas humain. Ceci ne doit pas conduire à jeter la suspicion sur des prêtres qui, pour diverses raisons, ne pourraient pas vivre à plusieurs. Il y a d'ailleurs différentes modalités possibles de vie commune. Et de toute manière, si éviter l'isolement est une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante, sinon il n'y aurait pas de religieux vivant en communauté coupables d'abus.

---

[16] Par exemple, un article intéressant de Mgr É. de Moulins-Beaufort « Que nous est-il arrivé ? De la sidération à l'action devant les abus sexuels dans l'Église » – *Nouvelle Revue de Théologie*, 140 (2018) 34-54, consultable sur internet : http://www.nrt.be/docs/articles/2018/2264.pdf

42. À tous les prêtres, je vous demande de vivre une vraie fraternité entre vous, pouvant pour beaucoup aller jusqu'à une forme de vie communautaire[17]. Je peux vous dire que cela est décapant et une véritable école de vérité et de sainteté ! Je souhaite donc à l'avenir nommer plusieurs prêtres ensemble dans les grands presbytères qui jalonnent notre diocèse. Nos séminaristes sont prévenus que je ne les nommerai pas seuls dans une vallée.

43. Le séminaire d'Aix-en-Provence, où sont formés habituellement les séminaristes de notre diocèse, mène d'ailleurs une réflexion suscitée par son prochain déménagement : comment former les prêtres à vivre en petites communautés, et non plus à vivre seuls ?

À propos du séminaire : sa mission est de former les futurs prêtres, mais aussi de vérifier l'aptitude des candidats au sacerdoce. Je sais que tous les moyens sont pris en ce sens.

44. Si l'isolement pourrait être une cause qui favorise la chute de certains prêtres, d'aucuns voudraient un peu rapidement pointer le célibat sacerdotal[18]. Ne serait-ce pas plutôt le manque de compréhension et d'intégration de ce « joyau »[19] qui signifie le don de tout son être au Christ ? Chacun d'entre nous doit continuellement progresser dans sa maturité affective.

45. Un dernier point sur les conditions de vie du prêtre : le don de sa vie est aussi signifié par ce que nous appelons **les « conseils évangéliques »** de chasteté, pauvreté et obéissance. Les prêtres diocésains sont aussi appelés à les vivre, même s'ils n'en font pas des « vœux » comme les religieux. Le concile Vatican II a pris cet ordre entre les trois conseils, clefs de l'ensemble, en mettant en tête la chasteté. La chasteté est le bon rapport « proximité-distance » aux personnes, la pauvreté le bon rapport « proximité-distance » aux choses et l'obéissance le bon

---

[17] Un psychanalyste distingue : vie commune, vie fraternelle et vie d'amitié. Beaucoup de choses existent déjà pour la vie fraternelle : repas partagés, « équipes de vie » de prêtres, associations sacerdotales, etc. C'est à encourager.

[18] Ce serait d'une part entrevoir le mariage et la vie de couple comme une thérapie, ce qu'ils ne sont pas – le drame de l'inceste nous le démontre suffisamment –, et d'autre part jeter la suspicion sur les nombreux célibataires

[19] « Le célibat sacré, que l'Église garde depuis des siècles comme un joyau splendide, conserve toute sa valeur également à notre époque caractérisée par une transformation profonde des mentalités et des structures. »

rapport « proximité-distance » à l'autorité. C'est un chemin de sainteté qui nous permet de réaliser ce que saint Paul exprime : « ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi » (Gal 5, 20). Autrement dit, ce n'est plus notre ego qui nous dirige, mais le sens de la louange de Dieu et du service de nos frères.

4/ Pour élargir encore plus mon propos, il est important de développer toujours davantage la fraternité de tous les baptisés, particulièrement entre prêtres, diacres, religieux, religieuses, consacrés et laïcs.

46. Ainsi, prêtres, diacres et paroissiens ont besoin de se témoigner sans ambiguïté d'une riche et joyeuse amitié, et d'une complémentarité des compétences et des charismes. Le pape désigne le cléricalisme comme l'une des causes rendant possible la pédocriminalité de certains, en ayant favorisé une impression d'impunité chez ceux qui commettent ces crimes. Les abus sexuels sont de la part des clercs aussi des abus de conscience et des abus d'autorité[20]. D'ailleurs, comment pourrait-on penser que l'on a raison parce que l'on est prêtre... ou évêque ! Personnellement, j'ai commis des erreurs comme curé quand j'ai décidé tout seul. Je souhaite que les prêtres ne décident jamais seuls, mais fassent fonctionner les conseils paroissiaux prévus par le droit canonique. Je publierai en 2019 un décret précisant leur fonctionnement pour notre diocèse.

EN CLAIR, CHAQUE BAPTISÉ PORTE LA RESPONSABILITÉ DE CONSTRUIRE UNE ÉGLISE SÛRE.

47. Les évêques du conseil permanent nous y invitent : « La crise que traverse l'Église catholique aujourd'hui, le profond désarroi dans lequel sont plongés beaucoup de fidèles et de clercs sont une invitation à travailler à la juste place de chacun. À la suite de l'appel du Pape maintes fois exprimé, nous invitons à travailler cette question de l'autorité partout où elle se pose

---

Pape Paul VI, Lettre encyclique sur le célibat sacerdotal, 1967 : http://w2.vatican.va/content/paul-vi/fr/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_24061967_sacerdotalis.html.

[20] La question touche en réalité toute personne qui a autorité sur un enfant ou un adolescent.

dans l'Église. C'est ensemble - dans un souci de communion véritable - qu'il nous faut veiller à ce que tous exercent pleinement leur responsabilité. »

5/ Enfin, il y aura un chantier futur à ouvrir, la pastorale familiale.

48. Comment aider les parents dans leur mission éducative ? Comment y libérer aussi la parole, le silence étant mortifère dans les cas d'abus comme dans toutes formes de chantage ?

49. Certes les mesures prises immédiatement, et celles que nous projetons de prendre, ne pourront jamais garantir de manière absolue le non renouvellement de ces abus ; mais du moins nous aurons ensemble avancé, en cherchant toujours plus de sécurité pour les enfants et de qualité éducative pour leur formation.

IV. Appels au peuple de Dieu

50. Voici, me semble-t-il, un passage fort de la lettre du pape : « L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. (...) Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit. (...) Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. »

51. En clair, chaque baptisé porte la responsabilité de construire une Église sûre. Voici dans cette lettre quelques pistes pour notre diocèse.

52. J'invite quiconque a eu connaissance de faits, passés ou présents, à contacter la cellule de veille et la cellule d'écoute, par mail ou par téléphone, tels qu'indiqués sur l'affichette au dos de ce livret :

07 68 54 36 32
cellule-de-veille@diocesedegap.com

- Il vous est aussi possible de **me rencontrer directement** : je tiens habituellement une permanence le samedi matin à l'évêché. Merci d'appeler le 04 92 51 02 75.

- Il est également possible de passer par le **service national de la Conférence Épiscopale de France,** par mail à l'adresse : paroledevictimes@cef.fr, ou par le site internet : https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/dioceses/diocese-de-gap-et-dembrun/.

- Ne pas oublier le **numéro de téléphone national 119**, du Service National d'Accueil téléphonique de l'enfance en danger, avec des professionnels à votre écoute 24h sur 24 et 7 jours sur 7, avec un site internet : http://www.allo119.gouv.fr

- Enfin, une **association locale « Enfant en danger »** agit depuis plus de 20 ans : http://www.enfantendanger.fr

Sur le site internet https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr vous pouvez trouver les textes importants de l'Église catholique sur ce sujet[21].

53. J'invite chaque chrétien catholique à porter dans sa prière les personnes victimes et leur famille, ainsi que la sainteté de vos prêtres, sans négliger la prière pour les personnes reconnues coupables[22].

Quelques suggestions de prières, personnelles ou communautaires :

- Prière de Marthe Robin pour les prêtres[23] ; elle figure en annexe de cette lettre.

- Prière du chapelet en paroisse ou doyenné pour les vocations et la sanctification des prêtres.

---

[21] Ainsi la brochure « Lutter contre la pédophilie – repère pour les éducateurs » (1e édition 2002, seconde édition 2010), https://www.eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2016/02/luttercontrela-pedophilie_2010.pdf.

[22] Le père Lataste, fondateur de la Congrégation des Dominicaines de Béthanie, qui a pour vocation d'accueillir des femmes à leur sortie de prison et de leur permettre de devenir religieuses, sans distinction entre elles et les autres sœurs, a eu une parole forte, sans doute inaudible dans notre contexte actuel, mais que je souhaite citer : « Il est donc vrai… les plus grands pécheurs ont en eux ce qui fait les plus grands saints. Qui sait s'ils ne le deviendront pas un jour ? »

[23] J'essaie de la prier tous les matins.

- Mise en place dans notre diocèse de la « Journée de prière pour la sanctification des prêtres », créée en 1995 par saint Jean-Paul II et fixée au vendredi de la fête du Sacré-Cœur. Le curé d'Ars disait en effet : « Le sacerdoce, c'est l'amour du cœur de Jésus. »

54. **Je vous invite également à prier pour les vocations sacerdotales et consacrées.** Le 17 octobre dernier, j'ai béni au Sanctuaire Notre-Dame du Laus une « chapelle des vocations », à l'entrée de la chapelle des Anges. N'hésitez à faire vôtre la prière pour les vocations, en annexe de cette lettre.

55. Enfin, suivant l'invitation du Pape François à jeûner et à prier,

samedi 8 décembre 2018 à 14h30 au sanctuaire Notre-Dame du Laus, je présiderai une célébration publique de prière pénitentielle.

Nous avons choisi la date de la fête de l'Immaculée Conception, pour implorer Marie, la toute pure. La célébration sera précédée à 12h15 d'un repas de jeûne « riz et pomme » au restaurant du sanctuaire, dont le bénéfice sera reversé à l'association « *Enfant en danger* »[24]. Vous pouvez déjà vous y inscrire par téléphone 04 92 50 30 73 ou mail reception@notre-dame-du-laus.com. À 13h30 une démarche jubilaire avec Benoîte Rencurel sera proposée, animée par une sœur bénédictine.

56. Que toutes ces propositions encouragent chacun à entrer dans la dynamique de prévention et de transparence, selon l'appel du Pape François. Notre Église diocésaine est déterminée à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables.

---

[24] ***Enfant en danger*** est une association gapençaise, fondée en 1996 par des professionnels et des bénévoles qui ressentaient, à ce moment-là, le besoin d'un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les enfants et leur famille confrontés à des situations de maltraitance ou d'abus sexuel. Son action qui est départementale comprends trois domaines :
1/ accueillir, écouter, accompagner, orienter,
2/ assurer la représentation d'un enfant lors d'une procédure judiciaire (mission d'administrateur *ad-hoc*),
3/ la prévention en milieu scolaire par des interventions en classe :
http://www.enfantendanger.fr.

57. Pour avoir la sagesse et la persévérance de mener à bien ces chantiers ensemble, inlassablement, invoquons Marie.

Au sanctuaire Notre-Dame du Laus, elle aide de nombreuses personnes victimes de tout mal à se reconstruire. Elle offre aussi aux coupables la possibilité de se repentir.

Regarde l'étoile, invoque Marie,
Si tu la suis, tu ne craindras rien !
Regarde l'étoile, invoque Marie,
Elle te conduit sur le chemin ![25]

Notre-Dame du Laus,
refuge de ceux qui souffrent,
priez pour eux,
Notre-Dame du Laus,
refuge des pécheurs,
priez pour nous.

Mgr Xavier Malle,
évêque de Gap (+Embrun)
le 18 octobre 2018
en la fête de Saint Luc, évangéliste.

---

[25] ***Regarde l'étoile***, Chant de la Communauté de l'Emmanuel, C. Blanchard / I Seguin, IEV 19-17, sur une prière de saint Bernard.

V. Annexes

- Lettre du pape François au peuple de Dieu, 20 août 2018
- Prière de Marthe Robin pour les prêtres,
- Prières diocésaines pour les vocations

Lettre du Pape François au peuple de Dieu

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Cor 12,26). Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées. Un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté, qu'elle soit composée de croyants ou d'incroyants. Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur ; pour cette raison, il est urgent de réaffirmer une fois encore notre engagement pour garantir la protection des mineurs et des adultes vulnérables.

1. Si un membre souffre

Ces derniers jours est paru un rapport détaillant le vécu d'au moins mille personnes qui ont été victimes d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et de conscience, perpétrés par des prêtres pendant à peu près soixante-dix ans. Bien qu'on puisse dire que la majorité des cas appartient au passé, la douleur de nombre de ces victimes nous est parvenue au cours du temps et nous pouvons constater que les blessures infligées ne disparaissent jamais, ce qui nous oblige à condamner avec force ces atrocités et à redoubler d'efforts pour éradiquer cette culture de mort, les blessures ne connaissent jamais de « prescription ». La douleur de ces victimes est une plainte qui monte vers le ciel, qui pénètre jusqu'à l'âme et qui, durant trop longtemps, a été ignorée, silencieuse ou passé sous silence. Mais leur cri a été plus fort que toutes les mesures qui ont entendu le réprimer ou bien qui, en même temps, prétendaient le faire cesser en prenant

des décisions qui en augmentaient la gravité jusqu'à tomber dans la complicité. Un cri qui fut entendu par le Seigneur en nous montrant une fois encore de quel côté il veut se tenir. Le Cantique de Marie ne dit pas autre chose et comme un arrière-fond, continue à parcourir l'histoire parce que le Seigneur se souvient de la promesse faite à nos pères : « Il disperse les superbes. Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles. Il comble de biens les affamés, renvoie les riches les mains vides » (Lc 1, 51-53) ; et nous ressentons de la honte lorsque nous constatons que notre style de vie a démenti et dément ce que notre voix proclame.

Avec honte et repentir, en tant que communauté ecclésiale, nous reconnaissons que nous n'avons pas su être là où nous le devions, que nous n'avons pas agi en temps voulu en reconnaissant l'ampleur et la gravité du dommage qui était infligé à tant de vies. Nous avons négligé et abandonné les petits. Je fais miennes les paroles de l'alors cardinal Ratzinger lorsque, durant le Chemin de Croix écrit pour le Vendredi Saint de 2005, il s'unit au cri de douleur de tant de victimes en disant avec force : « Que de souillures dans l'Église, et particulièrement parmi ceux qui, dans le sacerdoce, devraient lui appartenir totalement ! Combien d'orgueil et d'autosuffisance ! […] La trahison des disciples, la réception indigne de son Corps et de son Sang sont certainement les plus grandes souffrances du Rédempteur, celles qui lui transpercent le cœur. Il ne nous reste plus qu'à lui adresser, du plus profond de notre âme, ce cri *: Kyrie, eleison* – Seigneur, sauve-nous (cf. Mt 8, 25) » (Neuvième Station).

2. Tous les membres souffrent avec lui

L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et dans leur esprit. Si par le passé l'omission a pu être tenue pour une forme de réponse, nous voulons aujourd'hui que la solidarité, entendue dans son acception plus profonde et exigeante, caractérise notre façon de bâtir le présent et l'avenir, en un espace où les conflits, les tensions et surtout les victimes de tout type d'abus puissent trouver une main tendue qui les protège et les sauve de leur douleur (Cf. Exhort. ap. *Evangelii Gaudium*, n.228). Cette solidarité à son tour exige de nous que nous dénoncions tout ce qui met en péril l'intégrité de toute

personne. Solidarité qui demande de lutter contre tout type de corruption, spécialement la corruption spirituelle, « car il s'agit d'un aveuglement confortable et autosuffisant où tout finit par sembler licite : la tromperie, la calomnie, l'égoïsme et d'autres formes subtiles d'autoréférentialité, puisque "Satan lui-même se déguise en ange de lumière" (2 Co 11,14) » (Exhort. ap. *Gaudete et Exsultate*, n.165). L'appel de saint Paul à souffrir avec celui qui souffre est le meilleur remède contre toute volonté de continuer à reproduire entre nous les paroles de Caïn : « Est-ce que je suis, moi, le gardien de mon frère ? » (Gn 4,9).

Je suis conscient de l'effort et du travail réalisés en différentes parties du monde pour garantir et créer les médiations nécessaires pour apporter sécurité et protéger l'intégrité des mineurs et des adultes vulnérables, ainsi que de la mise en œuvre de la tolérance zéro et des façons de rendre compte de la part de tous ceux qui commettent ou dissimulent ces délits. Nous avons tardé dans l'application de ces mesures et sanctions si nécessaires, mais j'ai la conviction qu'elles aideront à garantir une plus grande culture de la protection pour le présent et l'avenir.

Conjointement à ces efforts, il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. Une telle transformation nécessite la conversion personnelle et communautaire et nous pousse à regarder dans la même direction que celle indiquée par le Seigneur. Ainsi saint Jean-Paul II se plaisait à dire : « Si nous sommes vraiment repartis de la contemplation du Christ, nous devrons savoir le découvrir surtout dans le visage de ceux auxquels il a voulu lui-même s'identifier » (Lett. ap. *Novo Millenio Ineunte*, n. 49). Apprendre à regarder dans la même direction que le Seigneur, à être là où le Seigneur désire que nous soyons, à convertir notre cœur en sa présence. Pour cela, la prière et la pénitence nous aideront. J'invite tout le saint peuple fidèle de Dieu à l'exercice pénitentiel de la prière et du jeûne, conformément au commandement du Seigneur[26], pour réveiller notre conscience, notre solidarité et notre engagement en faveur d'une culture de la protection et du « jamais plus » à tout type et forme d'abus.

Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active de toutes les

[26] « Mais cette sorte de démons ne se chasse que par la prière et par le jeûne » (Mt 17,21).

composantes du peuple de Dieu. Plus encore, chaque fois que nous avons tenté de supplanter, de faire taire, d'ignorer, de réduire le peuple de Dieu à de petites élites, nous avons construit des communautés, des projets, des choix théologiques, des spiritualités et des structures sans racine, sans mémoire, sans visage, sans corps et, en définitive, sans vie[27]. Cela se manifeste clairement dans une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église – si commune dans nombre de communautés dans lesquelles se sont vérifiés des abus sexuels, des abus de pouvoir et de conscience – comme l'est le cléricalisme, cette attitude qui « annule non seulement la personnalité des chrétiens, mais tend également à diminuer et à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple »[28]. Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme.

Il est toujours bon de rappeler que le Seigneur, « dans l'histoire du salut, a sauvé un peuple. Il n'y a pas d'identité pleine sans l'appartenance à un peuple. C'est pourquoi personne n'est sauvé seul, en tant qu'individu isolé, mais Dieu nous attire en prenant en compte la trame complexe des relations interpersonnelles qui s'établissent dans la communauté humaine : Dieu a voulu entrer dans une dynamique populaire, dans la dynamique d'un peuple » (Exhort. ap. *Gaudete et Exsultate*, n.6). Ainsi, le seul chemin que nous ayons pour répondre à ce mal qui a gâché tant de vies est celui d'un devoir qui mobilise chacun et appartient à tous comme peuple de Dieu. Cette conscience de nous sentir membre d'un peuple et d'une histoire commune nous permettra de reconnaitre nos péchés et nos erreurs du passé avec une ouverture pénitentielle susceptible de nous laisser renouveler de l'intérieur. Tout ce qui se fait pour éradiquer la culture de l'abus dans nos communautés sans la participation active de tous les membres de l'Église ne réussira pas à créer les dynamiques nécessaires pour obtenir une saine et effective transformation. La dimension pénitentielle du jeûne et de la prière

---

[27] Cf. Lettre au peuple de Dieu en marche au Chili, 31 mai 2018.

[28] Lettre au Cardinal Marc Ouellet, Président de la Commission Pontificale pour l'Amérique Latine, 19 mars 2016.

nous aidera en tant que peuple de Dieu à nous mettre face au Seigneur et face à nos frères blessés, comme des pécheurs implorant le pardon et la grâce de la honte et de la conversion, et ainsi à élaborer des actions qui produisent des dynamismes en syntonie avec l'Évangile. Car « chaque fois que nous cherchons à revenir à la source pour récupérer la fraîcheur originale de l'Évangile, surgissent de nouvelles voies, des méthodes créatives, d'autres formes d'expression, des signes plus éloquents, des paroles chargées de sens renouvelé pour le monde d'aujourd'hui » (Exhort. ap. *Evangelii Gaudium*, n.11).

Il est essentiel que, comme Église, nous puissions reconnaitre et condamner avec douleur et honte les atrocités commises par des personnes consacrées, par des membres du clergé, mais aussi par tous ceux qui ont la mission de veiller sur les plus vulnérables et de les protéger. Demandons pardon pour nos propres péchés et pour ceux des autres. La conscience du péché nous aide à reconnaître les erreurs, les méfaits et les blessures générés dans le passé et nous donne de nous ouvrir et de nous engager davantage pour le présent sur le chemin d'une conversion renouvelée.

En même temps, la pénitence et la prière nous aideront à sensibiliser nos yeux et notre cœur à la souffrance de l'autre et à vaincre l'appétit de domination et de possession, très souvent à l'origine de ces maux. Que le jeûne et la prière ouvrent nos oreilles à la douleur silencieuse des enfants, des jeunes et des personnes handicapées. Que le jeûne nous donne faim et soif de justice et nous pousse à marcher dans la vérité en soutenant toutes les médiations judiciaires qui sont nécessaires. Un jeûne qui nous secoue et nous fasse nous engager dans la vérité et dans la charité envers tous les hommes de bonne volonté et envers la société en général, afin de lutter contre tout type d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et de conscience.

De cette façon, nous pourrons rendre transparente la vocation à laquelle nous avons été appelés d'être « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (Conc. Oecum. Vat.II, *Lumen Gentium*, n.1).

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui », nous disait saint Paul. Au moyen de la prière et de la pénitence, nous pourrons entrer en syntonie personnelle et communautaire avec cette exhortation afin que grandisse parmi nous le don de la compassion, de la justice, de la prévention et de la réparation. Marie a su se tenir au pied de la croix de son fils. Elle ne l'a pas fait de n'importe quelle

manière mais bien en se tenant fermement debout et à son coté. Par cette attitude, elle exprime sa façon de se tenir dans la vie. Lorsque nous faisons l'expérience de la désolation que nous causent ces plaies ecclésiales, avec Marie il est nous bon « de donner plus de temps à la prière » (S. Ignace de Loyola, *Exercices Spirituels*, 319), cherchant à grandir davantage dans l'amour et la fidélité à l'Église. Elle, la première disciple, montre à nous tous qui sommes disciples comment nous devons nous comporter face à la souffrance de l'innocent, sans fuir et sans pusillanimité. Contempler Marie c'est apprendre à découvrir où et comment le disciple du Christ doit se tenir.

Que l'Esprit Saint nous donne la grâce de la conversion et l'onction intérieure pour pouvoir exprimer, devant ces crimes d'abus, notre compassion et notre décision de lutter avec courage.

Du Vatican, le 20 août 2018.
François

Prière de Marthe Robin pour les prêtres

Mon Père,
entretenez et fortifiez
en chacun de vos prêtres
le désir ardent de la vie intérieure, de la vie surnaturelle intime, l'amour et la soif dévorante des âmes auxquelles ils ont à vous communiquer et à vous donner sans cesse et toujours.
Père, faites-leur à tous un cœur débordant de confiance filiale et débordant d'amour.
Faites-leur comprendre, ô mon Dieu, que toute leur vie ici-bas doit être la continuation et la reproduction parfaite de celle du Christ en vous, pour parler et agir efficacement.
Amen !

Prière du jeune pour sa vocation

Ô Père,
Dieu Créateur,
Dieu de Miséricorde,
Tu désires le bonheur
de tes filles et de tes fils,
Qu'ils connaissent et honorent
ton saint Nom,
Et qu'ainsi ils entrent dans la
communion d'amour de la Sainte
Trinité.
Comment te rendrais-je cet amour ?

Ô Fils,
Dieu Sauveur,
Jésus-Christ, Verbe de Dieu,
Tu es venu dans le monde pour sauver les hommes,
Leur manifester le Nom de Dieu
Et pour que l'amour de Dieu habite en eux.
Comment te rendrais-je cet amour ?

Ô Esprit-Saint,
Dieu défenseur et consolateur,
Esprit de Vérité, Esprit de Sainteté,
Force des Apôtres,
Tu es envoyé par le Père et par le Fils,
Pour brûler les hommes du feu de l'amour de Dieu.
Comment te rendrais-je amour pour amour ?

Ô Dieu trois fois saint,
Je te confie mon avenir.
Je le remets entre tes mains.
Apprends-moi à avoir confiance en toi.
Si tu m'appelles au don total de moi-même dans le mariage,
Fais-moi rencontrer celui (ou celle) avec qui je partagerai ma vie.
Que nous puissions fonder une famille unie dans la foi et l'amour,
Qui te prie, te serve et rayonne de ta miséricorde.
Si tu m'appelles au don total de moi-même dans le sacerdoce ou la vie consacrée,
Ouvre mon cœur à cette vocation,
donne-moi le courage de te suivre
Et fais de moi un saint (ou une sainte) apôtre de ton amour dans le monde d'aujourd'hui.
Quel que soit le chemin que tu me proposes,
Aide-moi à te rester fidèle,
Et à te dire oui et merci. Amen.

Prière pour les jeunes

Ô Père,
Dieu Créateur,
Dieu de Miséricorde,
Tu désires le bonheur de tes filles et de tes fils,
Qu'ils connaissent et honorent ton saint Nom
Et qu'ainsi ils entrent dans la communion d'amour de la Sainte Trinité.

Ô Dieu trois fois saint,
Je te confie aujourd'hui l'avenir des jeunes Haut-Alpins.
Je le remets entre tes mains.
Apprends-leur à avoir confiance en toi.

Si tu les appelles au don total d'eux-mêmes dans le sacerdoce ou la vie consacrée,
Ouvre leur cœur à cette vocation,
donne-leur le courage de te suivre
et fais d'eux de saints apôtres de ton

amour dans le monde d’aujourd’hui.

Quel que soit le chemin que tu leur
proposes,
Aide-les à te rester fidèles,
Et à te dire oui et merci.

Cellule d'**écoute**
des **victimes** d'abus sexuels

Diocèse de Gap (+ Embrun)

Vous avez été victime
d'abus sexuels de la part
de membres de l'Église.

Une cellule d'écoute
composée de professionnels
est disponible pour
vous **ENTENDRE** et
vous **ACCOMPAGNER.**

Contact :
Si vous êtes concerné(e) directement
ou si vous connaissez quelqu'un pouvant l'être,
contactez l'équipe :
07 68 54 36 32
cellule-ecoute@diocesedegap.com

Diocèse de Gap et d'Embrun

www.luttercontrelapedophilie.catholique.fr